

Bersay, Latham et Fried Frank sur une bataille d'OPA sur la compagnie européenne de casinos

Après une tumultueuse bataille boursière, le Groupe Partouche avait remporté son OPA sur la société Compagnie Européenne des Casinos (CEC) en février 2002. Son adversaire, Accor Casinos, alors filiale du Groupe Accor, avait multiplié les procédures contre les anciens dirigeants et actionnaires de référence de CEC, les conjoints Der Krikorian, soupçonnant un accord avec le groupe Partouche non communiqué au marché. C'était la première fois qu'une OPA qui opposait deux candidats repreneurs, à savoir Accor Casinos et le Groupe Partouche, trouvait une issue non pas par un apport des titres à l'un des protagonistes mais par une cession sur le marché de ces titres. Deux décisions importantes viennent de clore un long débat : la commission de sanction de l'AMF a considéré que les cessions d'actions intervenues sur le marché étaient conformes et a mis Der Krikorian hors de cause le 15 septembre 2006. Le 21 décembre, la cour d'appel de Versailles a décidé que la demande en paiement formulée par Accor Casinos à l'encontre de Der Krikorian, en exécution d'une clause d'indemnisation stipulée en cas d'apport à une offre concurrente, devait être rejetée en totalité. ***Bersay & Associés*** représentait M^r Krikorian devant la cour d'appel et devant l'AMF, avec ***Jérôme Bersay, Natalie Liardet-Foucault*** et ***Sandrine de Sousa. Latham & Watkins*** représentait Accor Casinos devant la cour d'appel de Versailles avec ***Valérie Bouaziz Torron***. Le Groupe Partouche était représenté par ***Patrick Jais***, accompagné d'***Alexandre Brugière*** et ***Cédric Chanas*** pour ***Fried Frank***.